

**Plate-forme**

# Relever les allocations au seuil de pauvreté: **action!**

Relever les allocations sociales (du moins leurs minima sociaux) au seuil de pauvreté et supprimer la catégorie cohabitants: c'est dans ce but que se crée une plate-forme nationale en Belgique. Lancée le 15 avril dernier, elle peut être signée en ligne sur le site [www.releverlesallocations sociales.be](http://www.releverlesallocations sociales.be). Vous en trouvez le texte complet à la page ci-contre.

Cette plate-forme est nationale, elle existe donc dans les deux langues (l'adresse du site flamand est [www.socialeuitkeringenverhogen.be](http://www.socialeuitkeringenverhogen.be)). Elle est lancée par le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion et le réseau belge de lutte contre la pauvreté. Le relèvement des allocations au seuil de pauvreté est en effet au cœur du mémorandum de ce réseau. Une manifestation avait d'ailleurs été organisée autour de ce thème le 17 octobre 2008 (voir Ensemble! 64).

**UNE URGENCE**

On le sait, en Belgique la plupart des minima sociaux sont en dessous du seuil de pauvreté officiel. Ainsi le Revenu d'intégration sociale (RIS) distribué par les CPAS est de 711 euros par mois pour un isolé, alors qu'en 2009 le seuil de pauvreté en Belgique s'établit à 876 euros par mois. Si le seuil de pauvreté n'est jamais qu'une statistique dont on peut discuter la valeur objective, il n'en reste pas moins que ce constat est interpellant dans un pays riche comme la Belgique. Or la mission des CPAS est bien de garantir "une vie conforme à la dignité humaine".

**UNE PLATE-FORME NATIONALE S'EST CRÉÉE POUR RELEVER TOUTES LES ALLOCATIONS SOCIALES AU SEUIL DE PAUVRETÉ ET SUPPRIMER LA CATÉGORIE COHABITANTS. CELA FAIT TROP LONGTEMPS QU'ON EN PARLE, IL FAUT AGIR REJOIGNEZ-LA!**

**Jean-Marie Coen**  
Animateur au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion



Ce constat est d'autant plus interpellant que beaucoup de minima issus de la sécurité sociale sont

eux aussi en dessous du seuil de pauvreté: pensions: allocations de chômage, allocations d'invalidité...

Il s'agit pourtant là d'allocations versées à des personnes qui ont cotisé parfois durant toute leur vie!



Il y a de quoi s'interroger sur le partage des richesses dans notre pays. Les minima sociaux des personnes handicapées sont elles aussi sous le seuil de pauvreté.

Ajoutons encore que le système actuel est discriminatoire vis-à-vis des cohabitants, en particulier pour les femmes qui sont les premières touchées par cette mesure.

### **RELEVER LES SALAIRES AUSSI!**

Mais il ne suffit pas de relever les minima sociaux, il faut aussi relever le salaire minimum garanti. La campagne initiée par cette plate-forme se veut donc aussi une contribution au débat sur la redistribution des richesses dans notre pays. D'autant que les deux éléments sont liés, puisque nombreux sont ceux qui veulent maintenir une "tension" entre les minima sociaux et les salaires, pour rendre le travail plus attractif. Or, si nous ne souscrivons pas à la théorie des "pièges à l'emploi", nous sommes par contre bien d'accord que le travail doit être rémunérateur (et dans de bonnes conditions).

Le but final de cette plate-forme est donc bien de tirer tous les (bas) revenus du travail vers le haut. Il ne s'agit pas de créer une mauvaise concurrence entre allocataires sociaux et travailleurs, mais de relever les standards de vie de tous ceux qui ont vu leurs revenus peu progresser ces dernières années. Face au "plan global bis" que nous préparent Van Rompuy et consorts pour l'après-élection, les syndicats ont eu bien raison de rappeler qu'il n'est pas question de faire payer le prix de la crise aux plus pauvres. Que du contraire, il faut réinsuffler du pouvoir d'achat pour les bas revenus, qui consomment l'intégralité de ce qu'ils reçoivent. Et qui en ont bien besoin. ■

# Texte de la plate-forme

## **PLATE-FORME POUR LE RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS SOCIALES AU-DESSUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ ET POUR LA SUPPRESSION DE LA DISCRIMINATION VIS-À-VIS DES COHABITANT(E)S.**

Nous, travailleurs et travailleuses, avec ou sans emploi, allocataires, pensionné(e)s, syndicalistes, travailleurs et travailleuses sociaux, citoyen(ne)s, mandataires, associations et organisations, demandons au Gouvernement et aux Parlementaires de soutenir le relèvement des allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté et la suppression de la discrimination vis-à-vis des cohabitants(e)s.

Les allocations octroyées par les CPAS (Revenu d'Intégration Sociale) sont (en mars 2009) de 711 euros par mois pour un isolé et de 474 euros par mois pour un cohabitant.

Ces allocations sont insuffisantes pour permettre de vivre et garantir effectivement le droit des personnes à la dignité humaine. Elles doivent être au moins relevées au niveau du seuil de pauvreté (878 euros par mois pour un isolé, selon l'enquête SILC 2007). Il ne suffit pas de mesurer la pauvreté, il faut la combattre!

De plus, le système actuel, qui leur octroie une allocation réduite, est discriminatoire vis-à-vis des cohabitants, et en particulier pour les femmes, qui sont les premières touchées par cette mesure. Nous refusons qu'on continue à pénaliser, pour l'accès aux allocations sociales, le choix des personnes de vivre en couple. Nous refusons que l'on contraigne ces personnes à choisir entre renoncer à une vie de famille ou vivre celle-ci en fraude, avec les risques que cela comporte. Les allocations de chaque cohabitant doivent être égales à celles des isolés.

Les autres allocations sociales et minimums sociaux (pensions minimales, chômage, allocations aux personnes handicapées, aux malades et invalides, et garantie de revenus aux personnes âgées...) doivent également être portées au-dessus du seuil de pauvreté et au même niveau pour les cohabitants(e)s que pour les isolés. En 1980, l'allocation de chômage moyenne représentait 41 % du revenu moyen, aujourd'hui celle-ci n'est plus que de 27 % de celui-ci. Ce glissement des allocataires vers la pauvreté est inacceptable.

D'après l'évaluation réalisée par la Cour des comptes, le coût du relèvement des allocations au-dessus du seuil de pauvreté serait d'à peine plus d'un milliard d'euros.

Nous estimons que ce serait un effort très raisonnable et à notre portée : la fraude fiscale coûte à elle seule chaque année 20 milliards d'euros (et celle-ci provient à 57 % des 10 % des ménages les plus riches). Il faut diminuer les avantages donnés aux ultrariches pour garantir le bien-être de tous et permettre à chacun de vivre dignement.

Afin de permettre à tous les travailleurs de bénéficier d'une plus juste part de la richesse nationale, le salaire minimum garanti (1.399 euros bruts en mars 2009) doit parallèlement être relevé. Il faut également augmenter le financement fédéral des CPAS, pour éviter de faire porter aux communes pauvres l'essentiel du coût de la lutte contre la pauvreté.

Nous appelons l'ensemble des démocrates et des progressistes à construire un large front pour soutenir l'adoption d'une loi ou de toute autre disposition relevant les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté et supprimant la discrimination vis-à-vis des cohabitants(e)s. Dans la mesure de nos moyens, nous organiserons et prendrons part aux actions de sensibilisation menées en ce sens. ■

## Adhérez à la plate-forme!

La plate-forme peut être signée en ligne sur le site [www.releverlesallocations sociales.be](http://www.releverlesallocations sociales.be) (en flamand : [www.socialeuitkeringenverhogen.be](http://www.socialeuitkeringenverhogen.be)). Vous pouvez aussi renvoyer votre adhésion par

écrit au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, 7 place Loix (bte 27), 1060 Bruxelles. Pour tout contact : 02/535.93.50 ou [contact@releverlesallocations sociales.be](mailto:contact@releverlesallocations sociales.be)

# Un milliard pour les pauvres: "irréaliste et démagogique" ?

Le débat sur la proposition de loi visant à relever les allocations sociales au seuil de pauvreté, et à aligner le montant des cohabitants sur celui des isolés, se poursuit depuis plus d'un an au Parlement (voir nos éditions précédentes). Le dernier rebondissement de ce feuilleton a eu lieu le 11 février dernier, en commission des Affaires sociales de la Chambre. Depuis, plus rien.

Jusqu'ici le débat avait lieu en commission de la Santé publique, compétente pour le revenu d'intégration sociale (RIS). A l'origine, la proposition de loi dont il est question concernait le seul RIS. Mais sur demande des autres groupes politiques, la proposition a été élargie à toutes les autres allocations de remplacement (chômage, invalidité, pensions minimales, GRAPA...). Du coup, une grande partie du texte entrainé dans les compétences d'une autre commission, celle des Affaires sociales. Celle-ci fut chargée de rendre un avis sur des amendements étendant ces dispositions à l'ensemble des allocations.

On attendait donc de la commission des Affaires sociales qu'elle donne un éclairage averti sur le texte de loi. Or, sous l'impulsion de son président, Yvan Mayeur, cette commission a décidé... de ne rien décider et de renvoyer la patate (manifestement) chaude à l'expéditeur. A ce stade, on finit par se demander si la majorité de nos députés se soucie réellement des personnes en situation de pauvreté.

## LE DÉBAT TOURNE EN ROND AU PARLEMENT SUR LA PROPOSITION DE LOI VISANT À RELEVER LES ALLOCATIONS SOCIALES AU SEUIL DE PAUVRETÉ. DE COMMISSION EN COMMISSION, L'AVIS DES DIFFÉRENTS PARTIS NE S'ÉCLAIRE PAS.

**Collectif Solidarité Contre l'Exclusion**  
www.asbl-csce.be

Le seul élément positif qui soit ressorti des débats du 11 février, c'est que le SP. a semble désormais soutenir la proposition déposée par Ecolo/Groen! La position du PS est par contre contradictoire, tandis que celle du cdH reste à clarifier. Pour sa part, le MR n'a pas semblé trouver utile d'intervenir dans le débat.

### QUELLE EST LA POSITION DU PS ?

Avant la commission du 11 février, nous avons interpellé les présidents de parti sur la proposition de loi en discussion. Monsieur **Elio Di Rupo**, président du PS, nous a répondu le 10 février :

**"Bien évidemment, le PS partage les principes visés par la proposition de loi qui sera discutée demain lors de la Commission Affaires sociales.**

*Ils figurent d'ailleurs clairement dans notre programme des élections législatives de 2007. L'objectif premier pour le PS est que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté, tout en maintenant une tension salariale suffisante pour éviter les pièges à l'emploi.*

*De plus, le PS est attaché au prin-*

*cipe de l'individualisation des droits sociaux, laquelle promeut une égalité de traitement entre toutes les situations familiales considérées comme relevant des choix privés de chacun. Elle implique un système de cotisation de chacun, en proportion de ses revenus, et des régimes transitoires pour les situations acquises.*

*Dans le cadre de la proposition actuellement en discussion, vu ses implications sur la tension salariale notamment, nous estimons qu'il est impératif de solliciter l'avis des partenaires sociaux, qui sont impliqués comme partenaires essentiels dans ce genre de dossiers."*

Force nous est de constater que l'intervention d'**Yvan Mayeur**, député PS et président de la commission des Affaires sociales de la Chambre, lors de la discussion de l'avis à rendre par celle-ci, a été en un sens totalement contraire.

Pour M. Mayeur, cette proposition de loi "énervé tout le monde", "ce n'est pas une proposition de loi, c'est un tract électoral. **C'est une proposition démagogique.**" Et celui-ci de se plaindre : "on encombre ma boîte mail avec des

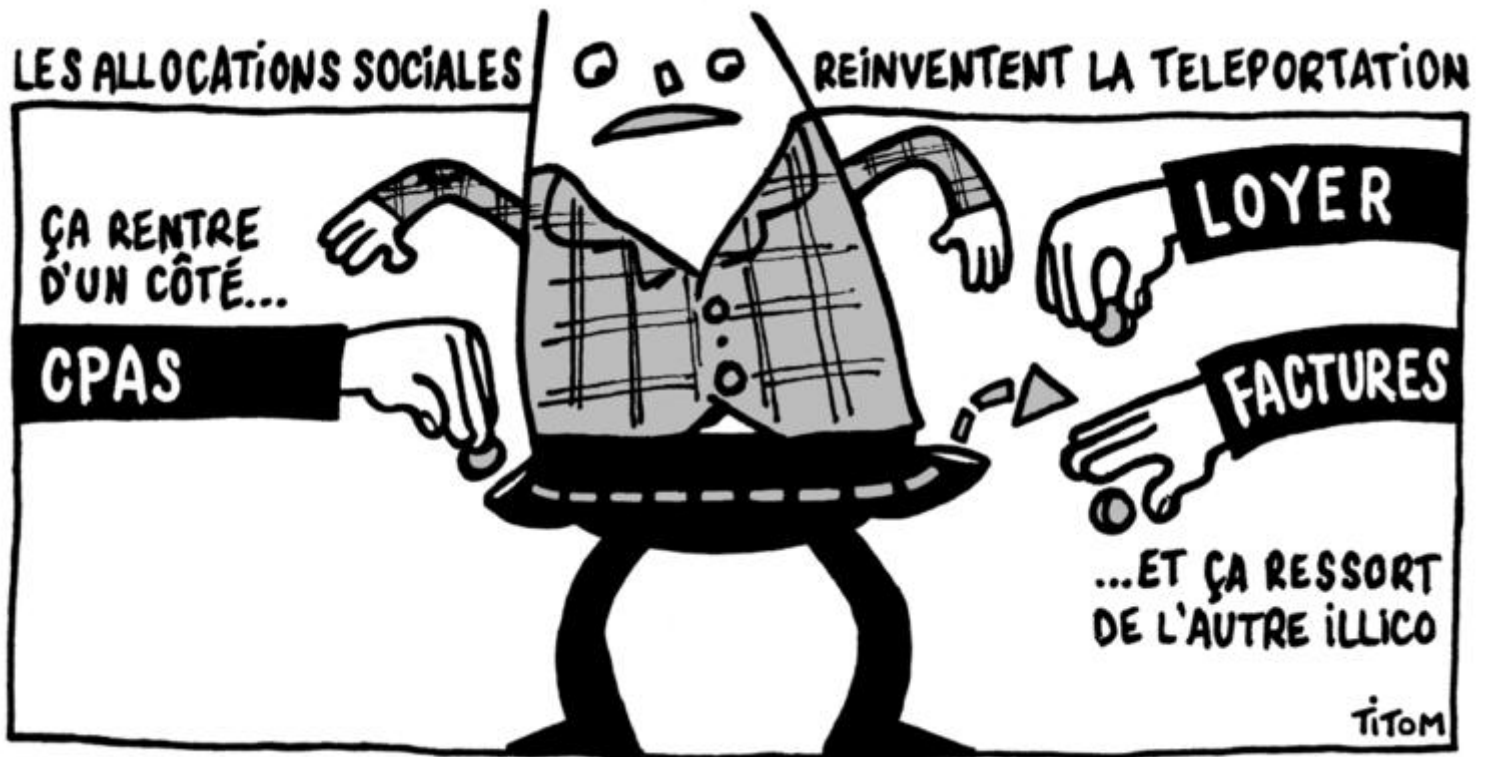
*messages de soutien venant d'associations que je ne connais même pas, alors que je suis actif depuis de très longues années dans ce secteur!"*

### QUELLE EST LA POSITION DU CDH ?

Pour sa part, Madame **Joëlle Milquet**, présidente du cdH, nous avait répondu dès le 20 février 2008 :

*"En outre, le cdH veut entamer dès le début de la législature, un mouvement de rattrapage des allocations sociales les plus basses, et donc du revenu d'intégration sociale, afin qu'il atteigne d'ici la fin de la législature le seuil de pauvreté qui s'élève à 822 € pour un isolé. [Note: chiffre 2007, seul disponible à l'époque de cette réponse.]*

*Afin de disposer d'un avis budgétaire sur le coût d'une telle liaison, la Commission de la Santé publique de la Chambre a récemment saisi la Cour des Comptes, laquelle devrait se prononcer dans les plus brefs délais. Soutenues par de nombreux députés, dont Véronique Salvi pour le cdH, l'audition de représentants du monde associatif, des syndicats et autres experts devrait avoir lieu dès la remise de*



*l'évaluation budgétaire de la Cour des Comptes.*

**Concernant la proposition de loi déposée, nous la soutenons sans retenue.** Cependant, il nous semble être nécessaire d'aller plus au fond des choses et d'élargir le débat à tous les bénéficiaires d'allocations. Ceci afin de ne pas créer de discriminations positives entre ces derniers. C'est dans ce sens que les mandataires cdH s'exprimeront dans le cadre des prochaines discussions."❶

Ce soutien de la présidente du cdH ne s'est pas concrétisé lors de la réunion de la commission des Affaires sociales du 11 février. Pourtant, l'évaluation du coût du relèvement de l'ensemble des allocations sociales a bien été effectuée par la Cour des comptes et celui-ci n'est chiffré qu'à environ 1,25 milliard d'euros. Des amendements ont également été déposés pour l'extension aux autres allocations. A suivre...

#### RETOUR À L'EXPÉDITEUR

Sous l'impulsion de son président, M. Yvan Mayeur, la commission des Affaires sociales de la Chambre a donc décidé... de ne rien décider. Celui-ci s'est positionné contre la tenue d'auditions,

tant des associations que des organisations syndicales, et n'a ouvert la discussion sur aucun amendement, sur aucun échelonnement des mesures, et aucun avis n'a été demandé au Conseil national du travail... Le seul avis rendu par sa commission est "que les conséquences financières seraient importantes au niveau de la sécurité sociale et pour le salaire minimum"!

Faut-il comprendre que M. Mayeur veut bien lutter contre la pauvreté, mais à condition que cela ne coûte pas un euro? Qu'il pense que l'équilibre de l'économie belge ne peut être viable qu'en laissant les usagers du CPAS avec une allocation de 29 % inférieure au seuil de pauvreté?

Les allocataires, les travailleurs pauvres, ceux qui veulent que l'État lutte réellement contre la pauvreté et tous les démocrates qui sont partisans d'une société plus juste apprécieront... La commission des Affaires sociales a raté une occasion de se saisir d'un débat fondamental, tant pis! Qu'elle continue, si c'est son choix, de discuter de comment mesurer la pauvreté (baromètre, etc.) plutôt que de la combattre.

Le débat reprendra donc (mais quand?) en commission de la Santé publique. Nous constatons toutefois avec plaisir que, d'après l'intervention de ses députés en commission le 11 février, le SP.a y a apporté son soutien. Nous poursuivrons donc notre travail d'interpellation de l'ensemble des partis.

Car si le gouvernement peut trouver des milliards pour les banques et les actionnaires, s'il peut trouver des milliards pour les intérêts notionnels qui ne créent pas d'emplois, il doit pouvoir trouver 1 milliard pour les pauvres, pour porter les allocations au-dessus de seuil de pauvreté et mettre fin à la discrimination des personnes vivant en couple via le statut "cohabitant". Nous sommes persuadés que, dans le cadre de la campagne électorale, cette vérité devra être prise en compte par les partis et par les députés, qui devront poser des actes concrets conformes aux attentes démocratiques. ■

❶ Le texte de cet article est adapté du communiqué de presse du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion du 12 février 2009.

❷ et ❸ Les lettres complètes sont disponibles sur notre site [www.asbl-csce.be](http://www.asbl-csce.be) C'est nous qui soulignons.

# La pauvreté des seniors, ça n'intéresse personne !

Dur constat que celui du titre de cet article. Il émane tant des seniors eux-mêmes que des travailleurs sociaux ! Et pourtant, c'est grâce aux seniors, qui ont combattu pour la sécurité sociale dont nous sommes si fiers en Belgique, que nous bénéficions du bien-être actuel, que nous avons pu accéder à de nombreux "filets de sécurité" qui nous protègent de la grande poisse. Pendant des siècles, celui qui tombait dans la misère ne pouvait que croupir dans une situation inhumaine. Malgré de nombreux coups de canif dans la sécu, cela a tout de même changé.

Lorsque le Collège réuni de la Commission communautaire commune bruxelloise a décidé d'aborder la pauvreté des seniors dans le rapport 2008 sur l'état de la pauvreté, cette décision faisait suite à la publication d'un ouvrage, *Vivre chez soi après 65 ans. Atlas des acteurs et des besoins* ❶ qui a aligné les manques et des défis dont il faudra tenir compte à l'avenir. On le voit, pas question de dire que la vieillesse n'intéresse pas les responsables politiques bruxellois ! Mais encore faut-il passer à l'acte.

## SITUATION DRAMATIQUE

Et la précarité, en a-t-on tenu compte ? Car en effet, dans le cadre du rapport pauvreté 2008 ❷, le processus participatif enclenché par l'Observatoire avec les services et associations de terrain a révélé une situation dramatique clairement exprimée par les seniors eux-mêmes :

*"Quand tu deviens vieux, tu deviens invisible, dit René, tu es isolé,*

## LES SENIORS PAUVRES ONT LE SENTIMENT D'ÊTRE "INVISIBLES", DE NE PAS ÊTRE PRIS EN COMPTE. CERTAINS SE SONT ORGANISÉS POUR LE DIRE AUX DÉCIDEURS, DANS LE CADRE DU RAPPORT BRUXELLOIS 2008 SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ.

**Annette Perdaens**

Co-auteur du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008.

*tu disparais du monde et des regards* ❸. D'autres ont dit au cours des rencontres : *"we zijn niks"*. Phrases chocs qui nous mettent le nez dans notre attitude d'oubli, d'ignorance, voire de rejet. Existente-ils véritablement, ces seniors bruxellois, eux qui vivent dans le silence et le repli ? Il semble qu'ils soient devenus invisibles parce qu'on ne s'intéresse guère à leur vie, à leurs émotions, au deuil de leurs espoirs ❹.

Ils sont aussi invisibles parce qu'ils ne revendiquent pas : ils font leurs trucs entre eux pour rendre leur vie la plus agréable possible ou... la moins déprimante possible. Ils n'ont pas de moyens, malgré le labeur de toute une vie et les privations. *"Je ne peux même pas acheter un tout petit cadeau pour mes petits enfants..."* Ils ont tout donné pour leurs enfants.

Peut-on dire aujourd'hui qu'ils "vivotent", triant leurs maigres avoirs pour tenir le coup le plus longtemps possible ?

Au cours de nos rencontres dans le cadre du rapport thématique "pauvreté et vieillissement", ils se sont exprimés, nous ont raconté, avec beaucoup de pudeur, d'émo-

tion parfois, cherchant les mots pour ne pas blesser, pour ne pas accuser, pour ne pas se plaindre, parlant plus facilement des autres plus malheureux qu'eux que d'eux-mêmes, certifiant parfois *"je ne suis pas comme ça..."*

## SORTIR DE "L'INVISIBLE"

Mais nous en avons aussi rencontré qui, malgré une vie pas très facile, décident que ça suffit de vivoter. Ils se rencontrent, papotent, discutent ferme, partagent, s'organisent, s'amuse, ont des projets, des idées, des batailles à mener. Ils sont soutenus dans leurs démarches par des travailleurs sociaux motivés, qui développent une énergie rare pour motiver, convaincre, mobiliser, rassembler, supporter, pour les sortir de "l'invisible".

Et puis, quand ils nous ont dit tout ce qu'ils souhaitaient, ils sont venus, ils se sont fait beaux pour rencontrer les décideurs politiques au Parlement bruxellois. Ceux-ci étaient peu nombreux pour les écouter, mais c'étaient les plus attentifs.

## JUSQU'À QUAND ?

Là aussi, les seniors se sont préparés, se sont exprimés, ont sorti la

panoplie de solutions qu'il faudrait envisager. Depuis qu'ils ont reçu le compte-rendu de la table ronde ❺, ils attendent à nouveau qu'on fasse quelque chose pour eux. Mais l'agenda est reporté jusqu'après les élections... Verront-ils encore les améliorations souhaitées ? Ou sera-ce trop tard pour certains d'entre eux ? L'histoire nous le dira.

Ils s'en iront en tous cas le cœur tranquille d'avoir accompli leur devoir. Pourront-ils se dire qu'ils ont tenté de changer le cours des choses ? Seront-ils encore une fois déçus ? *Ce sont les soldats inconnus de la guerre économique qui se rappellent à notre conscience* ❻. Et où trouve-t-on cette conscience ? ■

❶ Observatoire de la santé et du social. *Vivre chez soi après 65 ans. Atlas des besoins et des acteurs*. Bruxelles, 2006.

❷ Observatoire de la santé et du social. *Rapport sur l'état de la pauvreté. Pauvreté et vieillissement*. Cahier 2. Bruxelles, 2008.

❸ In Entr'âges infos, 2009.

❹ Voir à ce sujet l'article de Denis Desbonnet, p 57 du numéro de décembre 2008, *Ensemble! pour la solidarité, contre l'exclusion*. "Immigré, vieux et pauvre: l'exclusion au cube".

❺ Observatoire de la santé et du social. *Rapport sur l'état de la pauvreté*. Synthèse de la table ronde. Cahier 5. Bruxelles, 2008.

❻ Idem note 4.

# Pauvreté en Belgique: de pire en pire

Les chiffres 2009 de la pauvreté<sup>❶</sup> se sont fait attendre mais ils sont là. Et ils ne sont pas brillants. Le pourcentage total de pauvres en Belgique augmente en effet sensiblement: on passe de 14,7 % à 15,2 %. Et encore ne s'agit-il là que des chiffres pour les années 2005 et 2006 respectivement (car le seuil de pauvreté se calcule avec 3 années de retard, pour cause de méthodologie et d'harmonisation européenne de ces statistiques). Le seuil de pauvreté monétaire a par contre peu augmenté par rapport aux années précédentes, puisqu'il passe de 860 euros par mois (chiffre de référence en 2008) à 878 euros par mois pour 2009. Or, les années précédentes les augmentations avaient été plus franches. Ce ralentissement n'est donc pas un bon signe. Avec le chiffre précédent, voilà un deuxième indicateur d'une dégradation de la situation sociale dans notre pays. Si ces observations devaient se répéter, ce serait un signe clair du ralentissement de l'augmentation des revenus dans notre pays.

## TAUX DE REMPLACEMENT DES ALLOCATIONS

Fort de ces nouveaux chiffres, le Baromètre fédéral de la pauvreté, cher au secrétaire d'État Jean-Marc Delizée, a été actualisé en conséquence<sup>❷</sup>. On y retrouve notamment les taux de remplacement des différentes allocations sociales. Ceux-ci ont peu changé en un an. Exprimés en pourcentage du seuil de pauvreté, ces taux sont les suivants: 71 % pour le RIS isolé et 65 % pour celui d'un couple avec deux enfants (C2E); 86 % pour le chômage (69 % C2E), 104 % pour les pension (86 % pour un couple), 71 % pour l'allocation de remplace-

**LES CHIFFRES DE LA PAUVRETÉ EN BELGIQUE NE S'AMÉLIORENT PAS. LE TAUX DE REMPLACEMENT DES ALLOCATIONS SOCIALES RESTE STABLE. IL Y A TOUJOURS PLUS DE TRAVAILLEURS PAUVRES, EN PARTICULIER PARMIS LES TEMPS PARTIELS.**



ment de revenu pour les personnes handicapées (68 % C2E), 125 % pour le salaire minimum (ouf... mais 88 % pour un couple avec deux enfants). Il est à noter que la situation

des familles avec enfants est systématiquement moins favorable que celle de personnes sans enfants. La politique d'aide aux familles a donc des progrès à faire.

## TRAVAILLEURS PAUVRES

Parmi les chiffres les plus choquants, il y a celui des travailleurs pauvres. Il s'agit de personnes qui travaillent mais dont les revenus sont en dessous du seuil de pauvreté. Or ce chiffre est en hausse: on passe de 4,2 à 4,4 %, alors que le gouvernement ne cesse de répéter que "seul le travail permet de sortir de la pauvreté". Ce chiffre monte à 5,2 % pour les personnes isolées et à 7,3 % pour un couple avec 3 enfants ou plus.

Le type de travail est clairement en cause. Les personnes occupant un poste à temps plein sont moins susceptibles d'être dans la pauvreté (3,1 %), de même que celles qui travaillent toute l'année (3,9 %). Par contre, 7,6 % des personnes qui travaillent à temps partiel sont en situation de pauvreté. Ce taux monte à 11,5 % parmi les personnes qui ne travaillent pas toute l'année. Au total, 21,1 % des personnes pauvres en âge de travailler (âgées de 18 à 65 ans) avaient un travail en 2006, contre 20,3 % en 2005. Le travail de mauvaise qualité ne protège clairement pas de la pauvreté! ■

❶ On se réfère ici à l'étude SILC-2007. L'étude se nomme d'après l'année de recensement des données. Ces données sont elles-mêmes issues des revenus de l'année précédente.

❷ Le baromètre fédéral de la pauvreté est disponible gratuitement en version papier, sur simple demande, au 02/508.85.86. On peut aussi en télécharger une version numérique sur le site [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be) du ministère de l'Intégration sociale. La plupart des données de cet article en sont issues.